

## Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité

Fiche n°2.5  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

#### Description du site dans son état actuel

Le village de Fagnolle possède un caractère et un patrimoine important, avec ses maisons calcaires des XVIIIe et XIXe siècle, ainsi que l'ancien château. Il faisait d'ailleurs partie de l'association regroupant les Plus Beaux Villages de Wallonie jusqu'en 2020.

La place de Fagnolle, délimitée par les rues du Quairiat et Culot d'en Bas, possède déjà plusieurs aménagements de convivialité. On y retrouve en effet des poubelles, des panneaux indicatifs, des bancs publics et des tables de pique-nique. De l'autre côté de la rue du Quairiat, on retrouve un terrain de football, et un tracé de terrain de balle pelote est présent sur la place, témoignant de la vie active et conviviale dans le village. Une plaine de jeux était autrefois présente mais a été démontée.

Bien qu'une partie de la place soit minéralisée (voiries et terrains de balle pelote), de la végétation est également présente sur cette place, où les bancs publics et la plaine de jeux ont été placés (zone engazonnée et haie au sud de la rue du Quairiat).

Quelques places de parking sont de plus présente au niveau de la zone centrale, mais du stationnement non organisé se réalise devant les habitations privées entourant la place et autour du terrain de balle pelote.





*Reportage photos (Photo : DR(EA)<sup>2</sup>M)*



*Terrain de foot au nord de la place (Google Street View)*

De manière générale, bien que plusieurs aménagements y soient déjà présents, la place manque de convivialité au vu de la grande zone minéralisée en son centre, non délimitée des voiries, ce qui en diminue le sentiment de sécurité et de convivialité.

Une bâtisse abandonnée se situe de plus rue Culot d'en Bas, au sud de la place. Son état de dégradation est très important et pose des problèmes de sécurité. Les autorités communales ont dès lors pris la décision de faire démolir ce bâtiment.



*Bâtisse abandonnée (Photo DR(EA)²M)*

Enfin, un élément du petit patrimoine est situé à quelques mètres de la place. Il s'agit de la chapelle située rue du Calvaire. Sa rénovation fait partie d'une fiche projet spécifique (projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti).



Chapelle (Photo DR(EA)<sup>2</sup>M)



Place de Fagnolle (Orthophoto 2022)

## Description des aménagements proposés

Le projet vise le réaménagement de l'espace public de Fagnolle, et tout particulièrement du terrain de foot situé au nord de la place, en un espace vert, convivial et multifonctionnel. Cet aménagement permettra d'agrandir la place et les aménagements déjà existant et de développer ainsi un véritable cœur de village pour les habitants de Fagnolle.

Le projet se divise en plusieurs thématiques dont les aménagements sont décrits ci-après.



*Village de Fagnolle (WalOnMap)*

### Mise en valeur générale de l'espace

Afin de créer un espace de rencontre convivial, les abords du terrain de foot seront réaménagés en un espace polyvalent accessible à tous. Le terrain de foot sera conservé et intégré. Le caractère rural sera donné par l'utilisation de matériaux et d'une végétalisation appropriés (pavés, béton désactivé, cépées, graminées...). Ainsi, le projet veillera à créer de nouveaux espaces de plantations dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement.

L'aménagement de cet espace permettra de redynamiser l'ensemble de la zone, d'améliorer son attractivité, sa visibilité et d'y développer de nouvelles fonctions.



*Exemple de matériaux et ambiance champêtre à créer*

### **Création d'un espace vert et polyvalent**

Le projet propose la création d'un espace polyvalent, de détente et de rencontre et végétalisé. Des îlots de verdure pourront être placés, ainsi que du mobilier urbain.

Une partie du site pourra également être aménagée à la manière d'un petit parc où la végétation sera importante et participera au caractère champêtre du village. À cet endroit, du mobilier urbain pourra être prévu afin d'offrir une zone de détente, ainsi qu'une petite plaine de jeux entourée de végétation. Les goals de foot actuellement présents seront conservés.



*Exemples d'aménagement d'espace de détente végétalisé*

### **Mobilité**

La rue du Quairiat séparant ce nouvel espace de la place déjà présente, il sera important de sécuriser les traversées entre ces deux espaces. Cette portion de voirie sera donc aménagée en zone résidentielle et de rencontre. Les principes généraux réglementant ce type de zone sont repris ci-dessous (article 22 bis du Code de la Route) :

- 1° Les piétons peuvent utiliser toute la largeur de la voie publique ; les jeux y sont également autorisés ;

2° Les conducteurs ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner ; au besoin, ils doivent s'arrêter. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants. Les piétons ne peuvent entraver la circulation sans nécessité ;

3° La vitesse est limitée à 20 km/h ;

4°

a) Le stationnement est interdit sauf :

- aux emplacements qui sont délimités par des marques routières ou un revêtement de couleur différente et sur lequel est reproduite la lettre « P » ;
- aux endroits où un signal routier l'autorise ;



b) Les véhicules à l'arrêt ou en stationnement peuvent être rangés à droite comme à gauche par rapport au sens de la marche. Les entrées et sortie des zones résidentielles et de rencontre sont délimitées par les panneaux F12a et F12b.

## Végétation

Afin d'apporter un caractère champêtre à la place, diverses plantations et îlots de verdure seront réalisés. Le choix des plantations se portera sur des espèces à développement modéré, à entretien facile et d'aspect léger et aérien afin de ne pas « enfermer » visuellement l'espace et de garder une certaine transparence des lieux. Une attention particulière sera également apportée pour améliorer la biodiversité et faire participer la zone au maillage écologique.

De plus, une haie de 160 m sera plantée au nord du site.



Végétalisation de type bucolique :  
Graminées (légèreté et transparence)



Végétalisation de type bucolique : Arbres en cépée (rappel verger, transparence)



Végétalisation de type bucolique :  
Massifs fleuris monospécifique (facilité d'entretien)

Le schéma d'intention ci-dessous résume les propositions d'aménagement décrite ci-dessus :



## 2. Justification du projet

Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. A Jamiolle, bien que plusieurs aménagements soient déjà présents, la qualité de l'espace public a tendance à se dégrader au cours des années. Les espaces publics devraient pourtant être des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Les effets attendus sont :

- Amélioration de la convivialité dans les cœurs de village
- Embellissement des cœurs de village
- Amélioration de l'attractivité des cœurs de village
- Accroissement de la cohésion sociale entre habitants
- Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges
- Sécurisation des déplacements lents
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants
- Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village

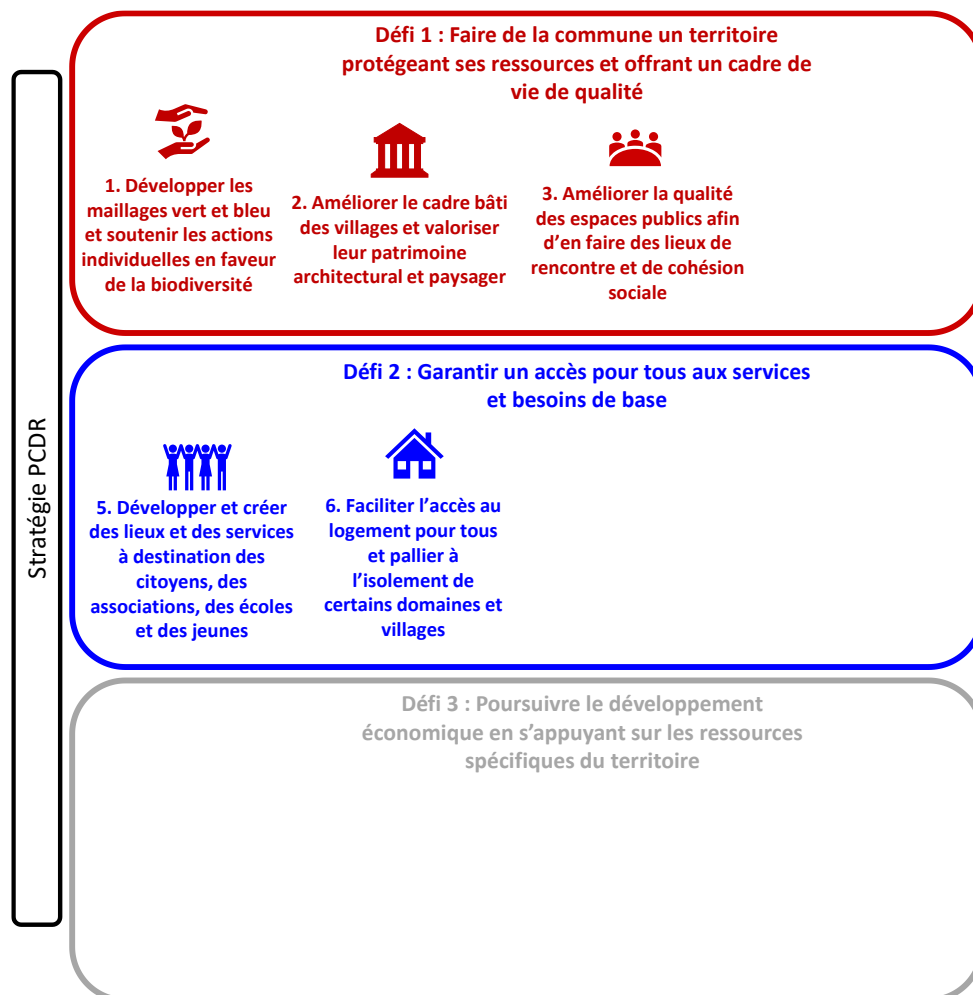
Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement d'un pôle multifonctionnel dans le centre de Philippeville via la rénovation de l'ancienne poste
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Smart en espace de convivialité



- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

### 3. Lien à la stratégie du PCDR



### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Amélioration de la convivialité dans les cœurs de villages	X		
Embellissement des villages	X	X	
Amélioration de l'attractivité des cœurs de villages	X		X
Accroissement de la cohésion sociale entre habitants	X		
Dynamisation des lieux de rencontre et augmentation des échanges	X		
Sécurisation des déplacements lents	X	X	
Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable des commerces et services existants	X	X	X
Amélioration de la sécurité dans les cœurs de village	X		

## 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
<b>Nom et adresse</b>	<b>Place De Fagnolle</b> Rue du Quairiat 5600 Fagnolle - Philippeville Province de Namur - Région wallonne
<b>Périmètre d'intervention</b>	Le site englobe l'ancien terrain de foot situé au nord de la rue di Quairiat
<b>Intégration du projet dans son environnement direct</b>	<b>Intégration fonctionnelle</b> Le projet s'intègre dans le tissu bâti du village de Fagnolle, il veillera à assurer le lien avec les fonctions existantes et devra permettre de renforcer celles-ci.  <b>Intégration architecturale et paysagère</b> Les aménagements proposés seront en lien avec l'environnement proche du site et ne remettront pas en cause le caractère rural de la commune.

	<b>Intégration culturelle/économique/sociale</b> Ce projet vise le renforcement de l'attractivité et met à disposition un espace polyvalent et accueillant permettant de favoriser les rencontres et échanges de manière à améliorer la convivialité.
<b>Cadre légal</b>	<b>Affectation au plan de secteur</b> Le projet se localise dans une zone d'habitats à caractère rural, dans un périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique
<b>Statut de propriété</b>	Propriété publique

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitant de Fagnolle en CLDR</li> <li>• Réunion d'information et de consultation</li> <li>• Groupes de travail thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de Philippeville</li> </ul>

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
<b>SPW MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURE - Département de la stratégie de mobilité et de l'intermodalité</b>	Plan d'investissement communal (PIC) Fonds Régional pour les Investissements Communaux (FRIC)
<b>SPW AGRICULTURE RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT – Direction du Développement rural</b>	Subsides octroyés par le développement rural
<b>Wallonie Tourisme – Commissariat général du tourisme</b>	Subventions attribuées pour le financement d'acquisitions et de travaux de construction, d'aménagement, d'agrandissement et d'équipement destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique
<b>Fonds propres communaux</b>	
<b>Eventuels partenariat publics-privés</b>	
<b>Divers</b>	Appels à projets ponctuels

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Manque d'infrastructure et d'espace adaptés à la cohésion sociale
- Mauvaise organisation des espaces et des fonctions
- Manque de convivialité
- Manque global de mise en valeur de l'espace et du bâti
- Manque de verdurisation
- Maitrise foncière par la commune
- Amélioration de l'accessibilité pour tous
- Amélioration de sécurité des différents usagers
- Réduction de l'emprise de la voiture
- Favorisation de la fonction « place »

- État du dossier

Des propositions ont été émises par la CLDR.

- Programme des travaux

Le projet vise :

- le réaménagement global de la place de Fagnolle dans une optique durable ;
- la création d'un espace polyvalent et verdurisé.

- Planification

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude pour établir les plans d'aménagements du site
- Phase 2 : Désignation d'une entreprise de travaux en vue de la réalisation des opérations matérielles ;
- Phase 3 : Réalisation des aménagements et des travaux ;
- Phase 4 : Communication et information autour du projet ;
- Phase 5 : Suivi et entretien des aménagements.

- Démarches administratives à réaliser

- **Démarche n°1** : finalisation du projet d'aménagement avec la CLDR et un auteur de projet
- **Démarche n°2** : recherche de subsides
- **Démarche n°3** : désignation d'un auteur de projet
- **Démarche n°4** : obtention des autorisations et avis nécessaires
- **Démarche n°5** : instruction de la demande de permis

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin ;
- Suivi et entretien des aménagements réalisés par les services communaux ;
- Diffusion et communication régulière de l'information auprès des habitants afin d'assurer l'utilisation et la fréquentation des aménagements ;
- Concertation avec les riverains et habitants du village.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins (Réception provisoire)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de la place	Minimum 100 personnes par activité	Administration communale
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association, commerçants etc.)	80% de satisfaction	Sondage en ligne ou papier, Communication sur le site internet de la commune
Nombre de plantations réalisées ou éléments de verdissement créés	Aménagement paysager	Recueil des observations, communiquer sur le site de la commune et/ou du suivi de chantier
Nombre d'accidents impliquant des automobilistes et des cyclopiétons	Tendre vers 0	Statistiques communales et de la police locale